

Oloron :

Partenariat AUDAP et
trame bilan SCOT

*Bureau CCPO
Oloron | 7 septembre 2016*



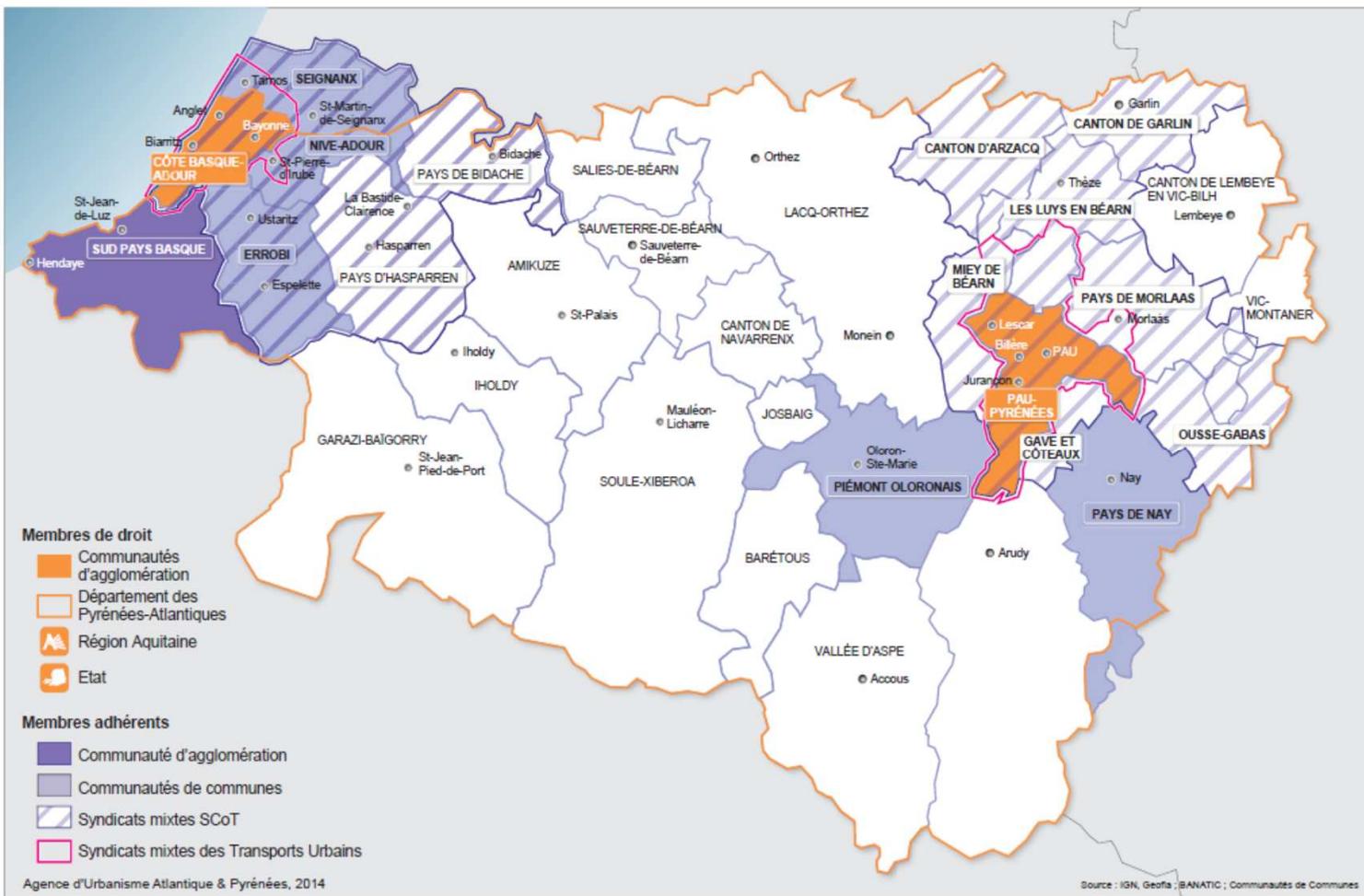
► www.audap.org





Rappel partenariat AUDAP/CCPO

L'AUDAP, outil d'ingénierie publique au service du Territoire



| Ordre du jour

1/ L'AUDAP, outil au service des politiques publiques de la CCPO en continu :

- 1.1 Dans la définition et le suivi des projets de la Communauté de communes et des communes – **Exemples**
- 1.2 Comme centre de ressource mutualisé optimisé en permanence au bénéfice de chacun des membres – **Exemples**

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration



1- L'AUDAP, outil au service des politiques publiques de la CCPO en continu

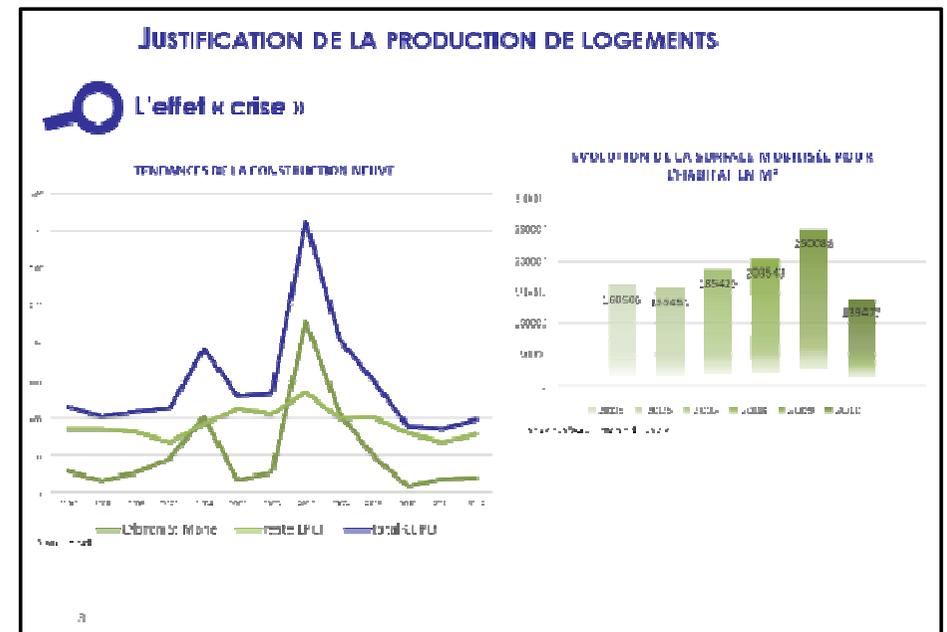
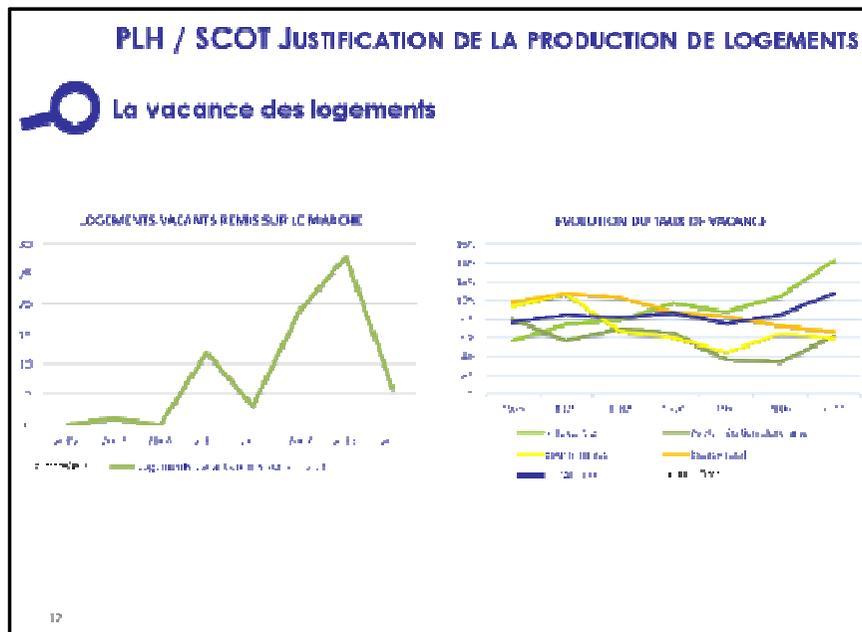
1.1 Dans la définition et le suivi des projets de la Communauté de communes et des communes – **Exemples : mobilité**





1- L'AUDAP, outil au service des politiques publiques de la CCPO en continu

1.1 Dans la définition et le suivi des projets de la Communauté de communes et des communes – **Exemples : habitat**





1- L'AUDAP, outil au service des politiques publiques de la CCPO en continu

1.1 Dans la définition et le suivi des projets de la Communauté de communes et des communes – **Exemples : les stratégies...**

Evolutions territoriales / doc. d'urbanisme SCOT/PLUi

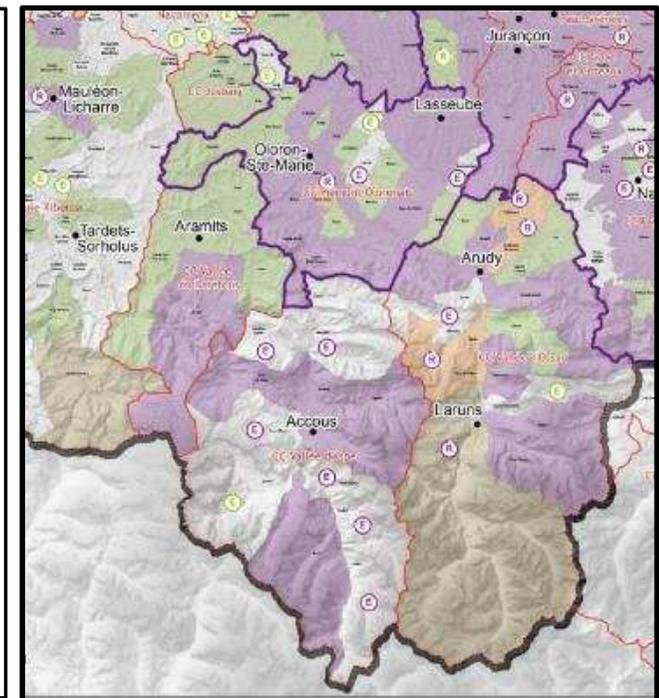
Éléments de contexte

- Caducité des POS et PLU janvier 2016 (sauf si révision lancée)
- Evolution des POS et cartes communales en PLU/PLUi
- SCoT CCPO non grenellisé
- Extension de l'intercommunalité à venir
- Incitation à l'élaboration de PLUi et à la généralisation des SCoT

3 cas étudiés (avantages/inconvénients/implications) mais évolution de la loi...

- SCOT échelle CCPO - Grenellisation
- PLUi échelle CCPO
- SCoT échelle territoriale élargie (futur EPCI ou au-delà)

Compte tenu des incertitudes, il semblait alors opportun d'engager une réflexion grande échelle sans préjuger du futur document d'urbanisme (SCoT/PLUi) ni du périmètre du futur EPCI...



Observatoire Partenarial



1.2 Comme centre de ressources mutualisées - Exemple : **consommation foncière et occupation du sol**

Obligation de suivi pour la collectivité et objectifs dans les documents d'urbanisme

Construction d'une méthode fiabilisée

Beaucoup d'erreurs à corriger (mauvais périmètres, mauvaise affectation...)

Articulation avec le niveau régional

Une nécessaire actualisation et suivi

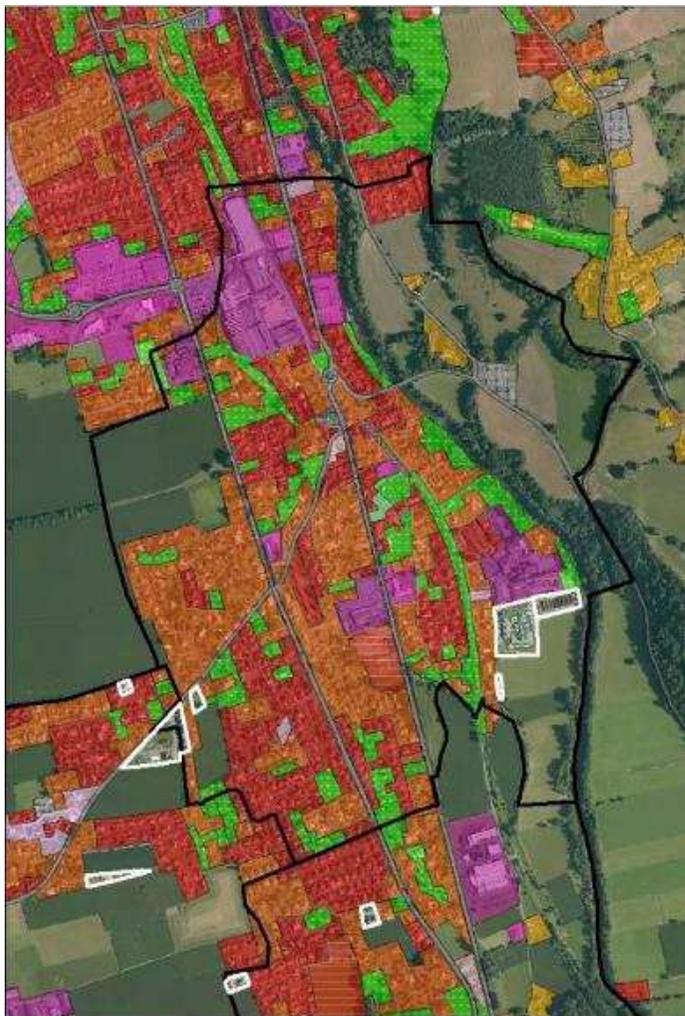
Estimation de l'artificialisation entre 2009 et 2012 sur le territoire de la CCPO (ha)*

		Nb	%
Habitat	Tissu urbain individuel groupé	1,3	2,1%
	Tissu urbain dispersé	5,7	9,0%
	Espace urbain individuel diffus	35,8	56,4%
	Total habitat	42,8	67,5%
Activités économiques	Exploitations agricoles	6,1	9,6%
	Emprises industrielles	1,3	2,0%
	Emprises commerciales	0,2	0,3%
	Total activités économiques	7,5	11,8%
Infrastructures	Axes routiers principaux	0,4	0,6%
	Axes ferroviaires principaux	0,3	0,5%
	Parking et places publiques	0,5	0,8%
	Total infrastructures	1,2	1,9%
Carrières et décharges	Carrières	5,7	8,9%
	Décharge	1,1	1,8%
	Total carrières et décharges	6,8	10,7%
	Chantiers	4,8	7,6%
	Espaces verts urbains et périurbains	0,2	0,4%
	Stades, équipements sportifs et de loisirs	0	0%
	Total	63,4	100%

*Evolutions effectuées sur les 186 polygones considérés comme fiables



1.2 Comme centre de ressources mutualisées - Exemple : **consommation foncière et occupation du sol**



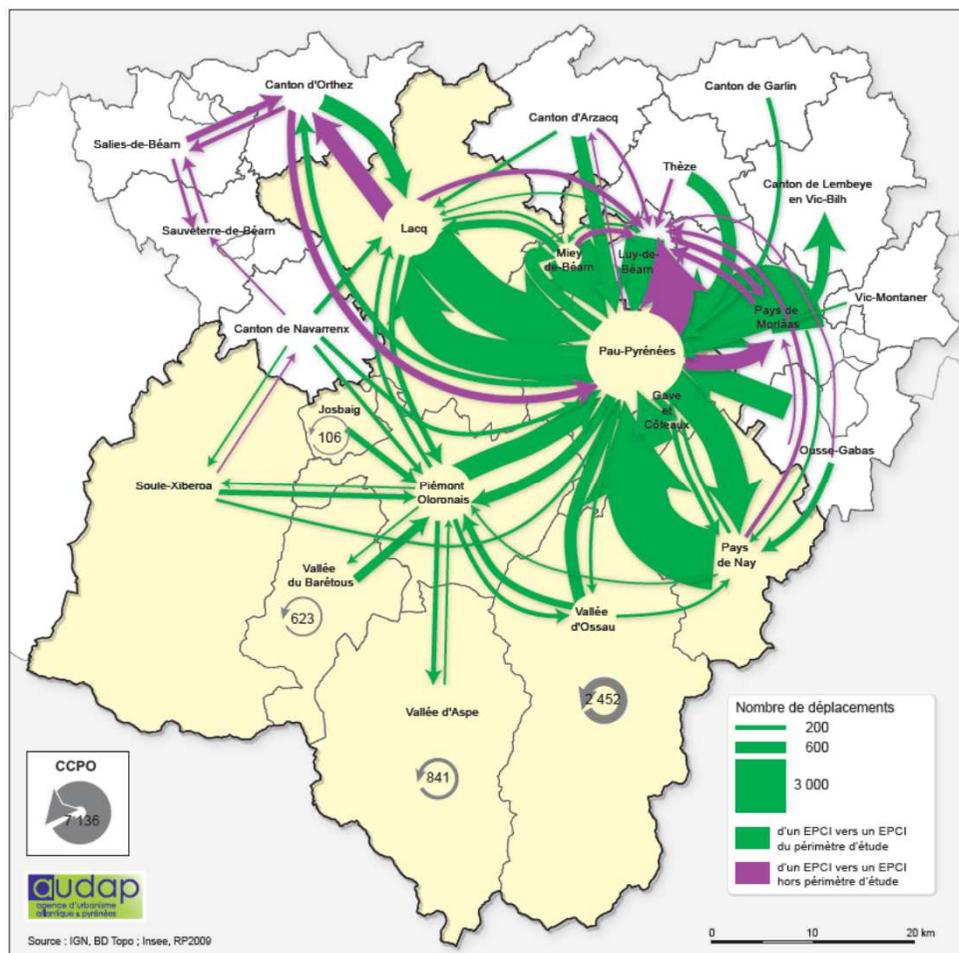
MOS -Bidos - 2012



Erreur de codage



1.2 Comme centre de ressources mutualisées – Exemple : **mobilité et relations entre les territoires**



Les relations domicile/travail

Près de 70 % des actifs (7 136) résident et travaillent dans la CCPO

C'est avec l'Agglomération de Pau-Pyrénées que les navettes sont les plus nombreuses : 1 290 actifs résident dans la CCPO et vont travailler dans la CAPP.

En sens inverse ils ne sont que 711 actifs résident dans la CAPP à venir travailler dans la CCPO

Hormis avec la CAPP, la CCPO est « bénéficiaire » en termes d'échanges du nombre d'actifs

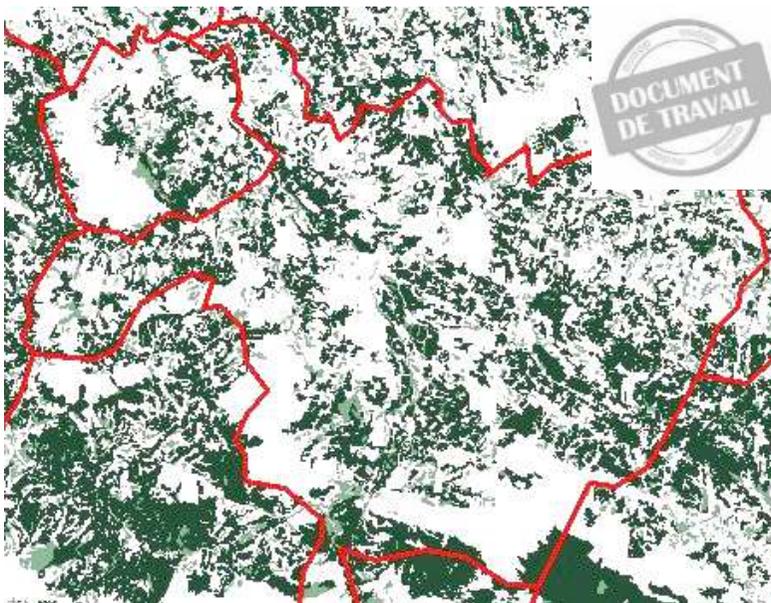


1.2 Comme centre de ressources mutualisées - **Exemple :** **trame verte écologique**

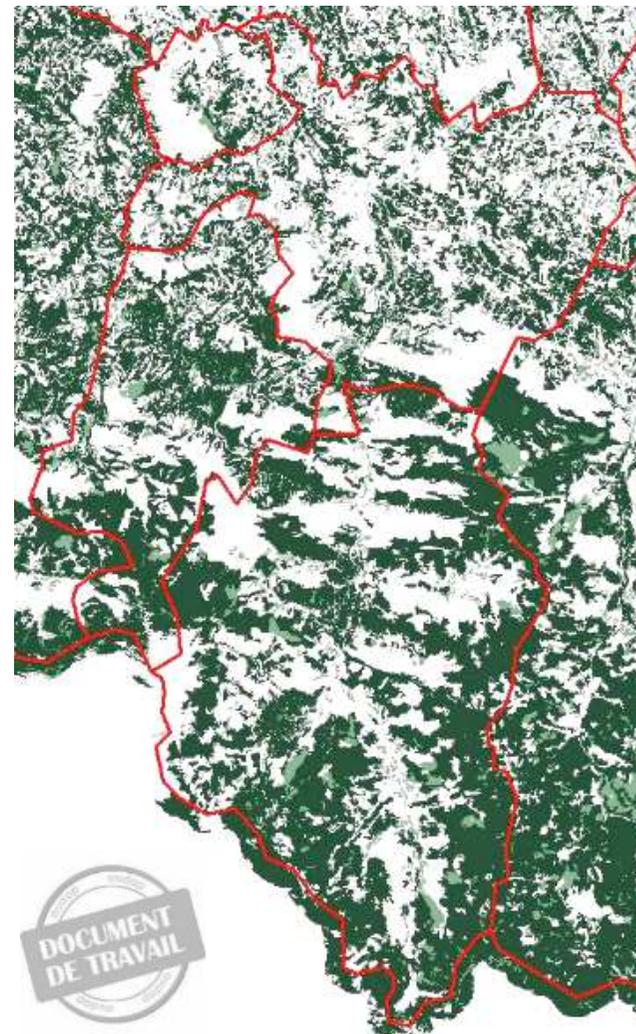
Développement d'une méthodologie pour le SCoT Grand Pau validée en Commission (2015)

Méthodologie issue d'un travail de l'Agence d'Urbanisme de la région Toulousaine (2015)

Extension de la trame écologique à l'ensemble du département (Fin 2016)



AUDAP, 2016,
*Modélisation de
la Trame verte
écologique, outil
d'évaluation des
la biodiversité
potentielle d'un
territoire, 28 p.*





1.2 Comme centre de ressources mutualisées

De nombreuses sources de données récupérées chez des producteurs très différents

Des champs thématiques variés (Population, Habitat, Foncier, Mobilité, Documents d'urbanisme....)

Des objets très diversifiés : connaissance/suivi des valeurs foncières, évolution de la vacance, développement des équipements et des services...

...

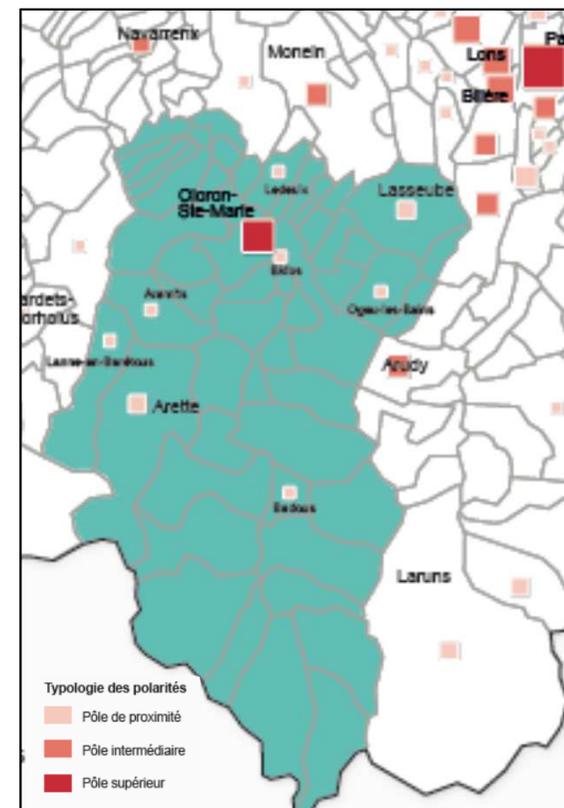
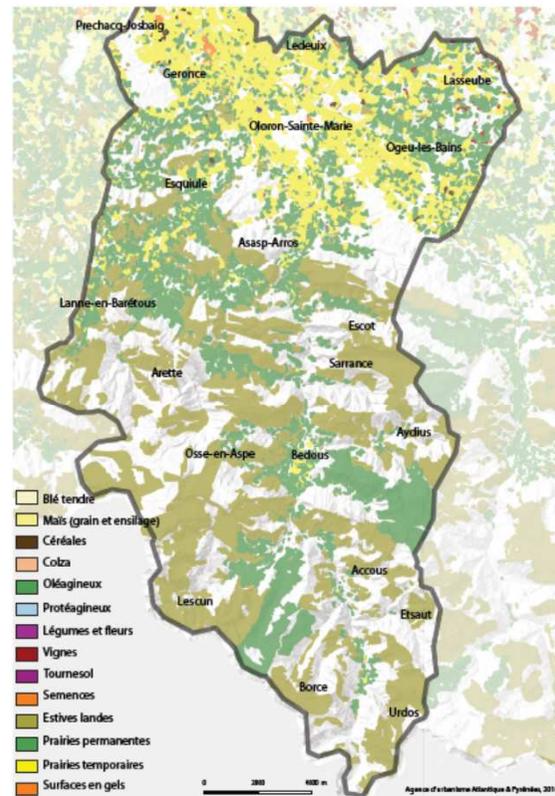
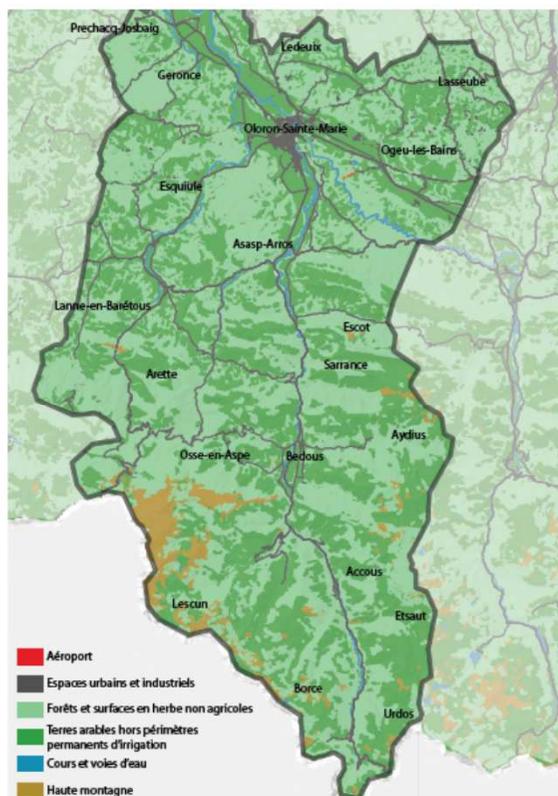
La mutualisation de l'expertise en matière de données permet des gains en matière :

- **Economiques** car les développements créés pour la communauté sont assumés par l'ensemble des adhérents de l'agence,
- **Organisationnels** car les territoires les plus avancés assument les coûts de développement
- **Pédagogiques** car lors des groupes de travail de l'observatoire les collectivités sont sensibilisées aux méthodes et peuvent optimiser les cahiers des charges des prestataires



Des données et socles cartographiques directement mobilisable à l'échelle du futur EPCI

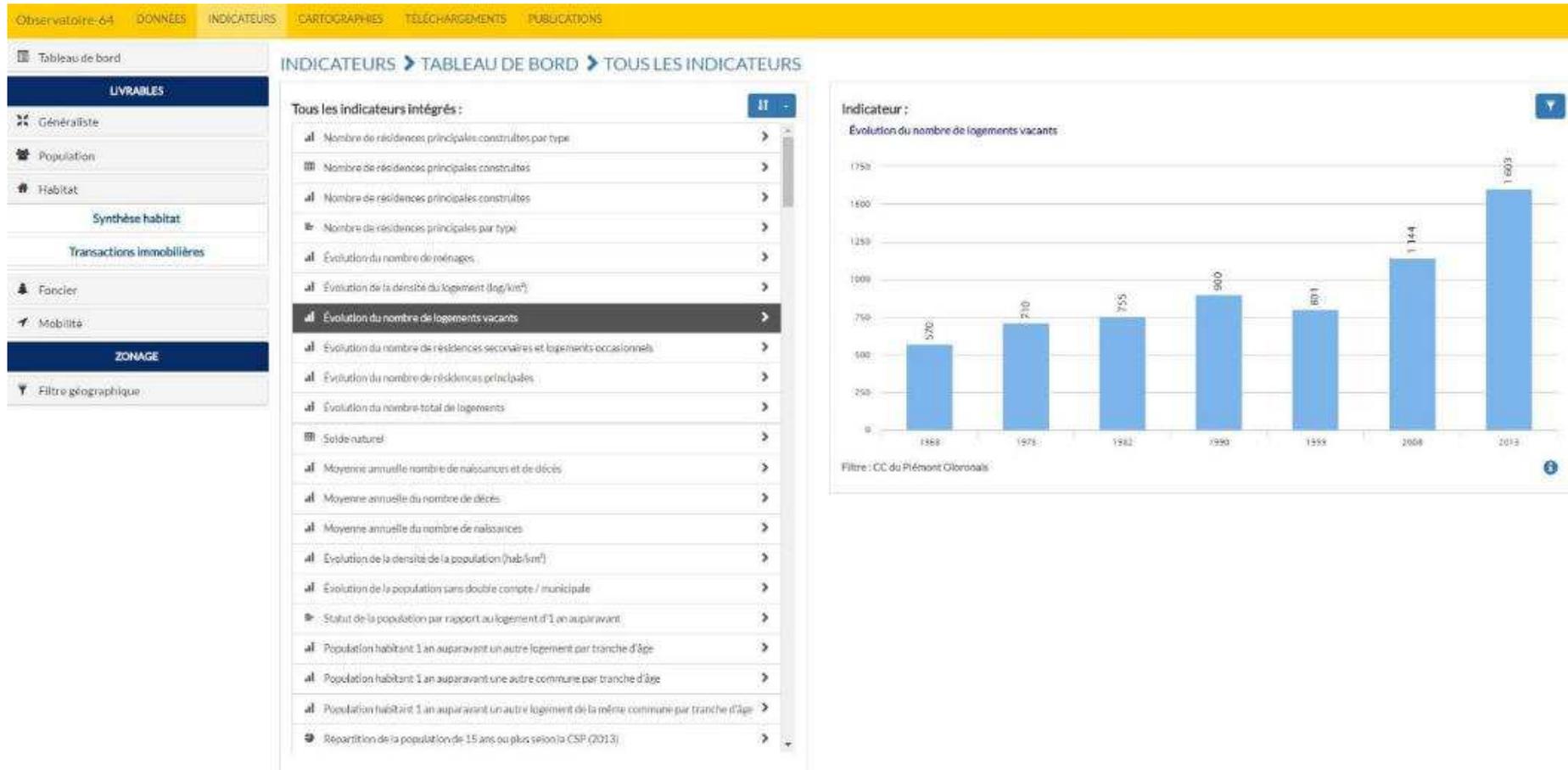
Occupation du sol, situation de l'agriculture, équipements et services, armature, etc.





Des données et socles cartographiques directement mobilisable à l'échelle du futur EPCI

Observatoire Partenarial





Des données et socles cartographiques directement mobilisable à l'échelle du futur EPCI

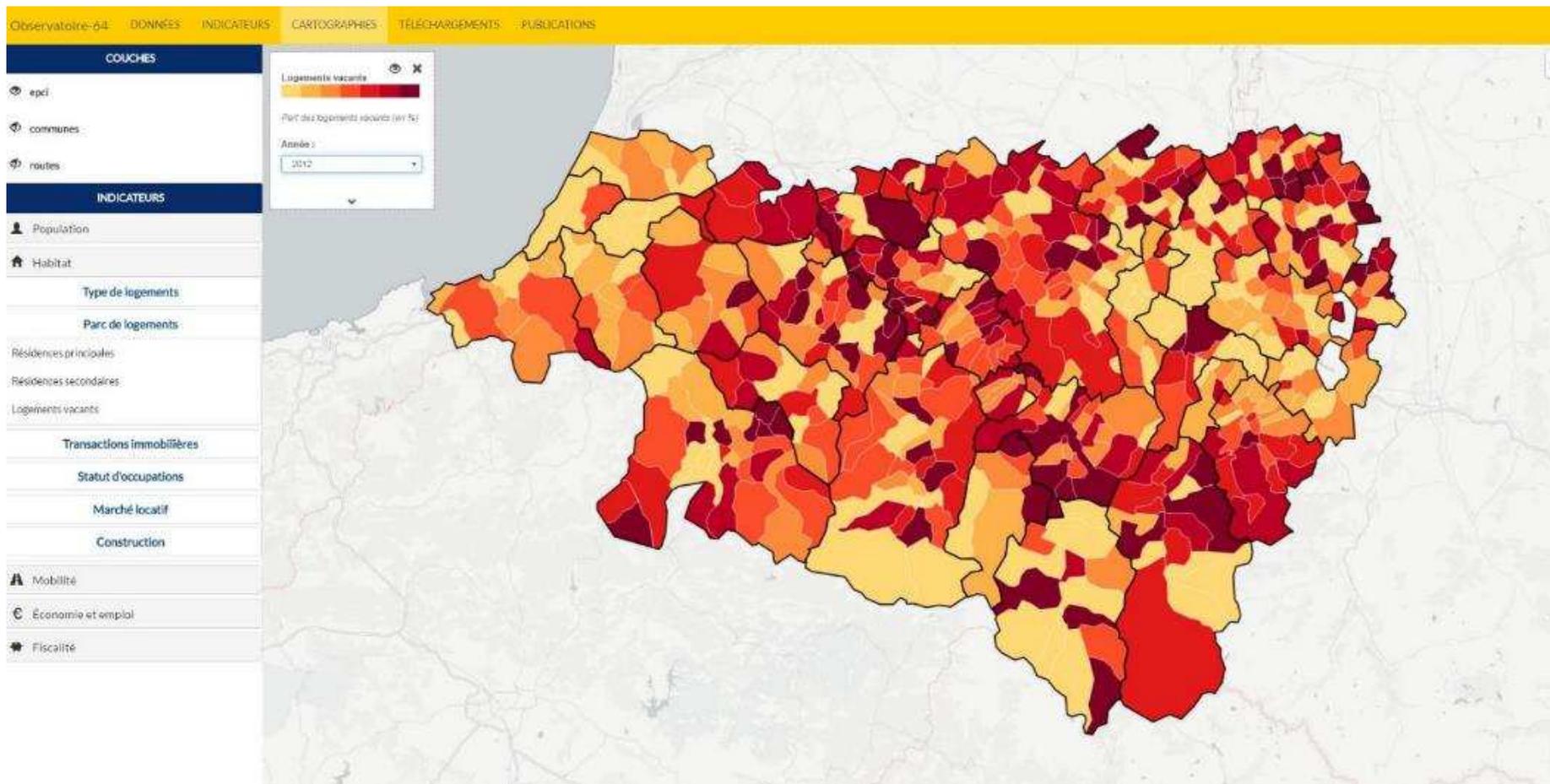
Observatoire Partenarial





Des données et socles cartographiques directement mobilisable à l'échelle du futur EPCI

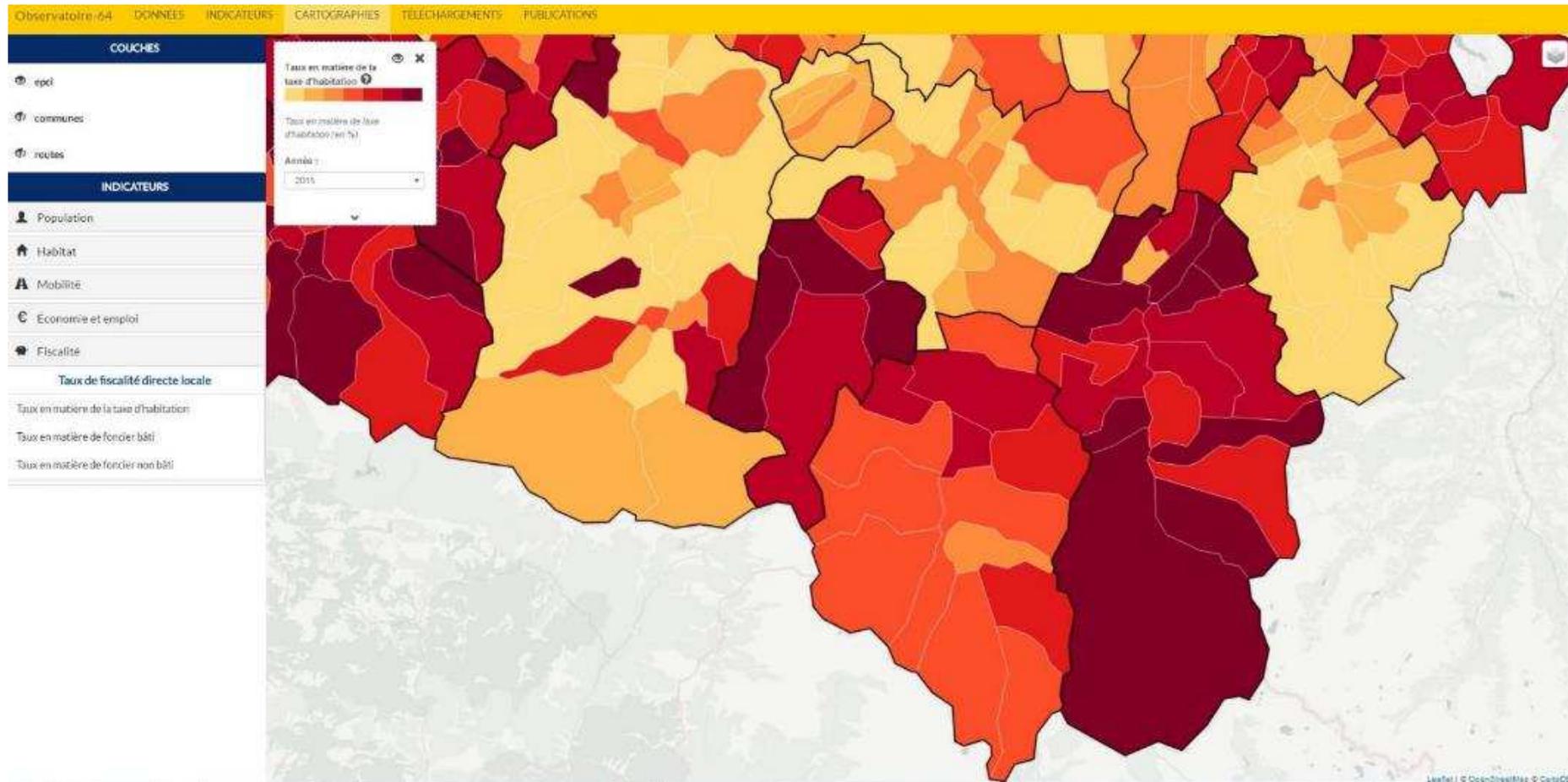
Observatoire Partenarial





Des données et socles cartographiques directement mobilisable à l'échelle du futur EPCI

Observatoire Partenarial



2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

L-143-28 du Code l'Urbanisme, introduit par la loi ENE du 10 juillet 2010 (Grenelle 2)

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public qui a élaboré le SCOT procède à une **analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales** et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement (L. 104-6)

« A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc »

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

→ Précautions d'usage et évolutions de contexte (temporalité, loi, critères...)

→ Dynamiques de croissance par rapport aux objectifs du SCOT

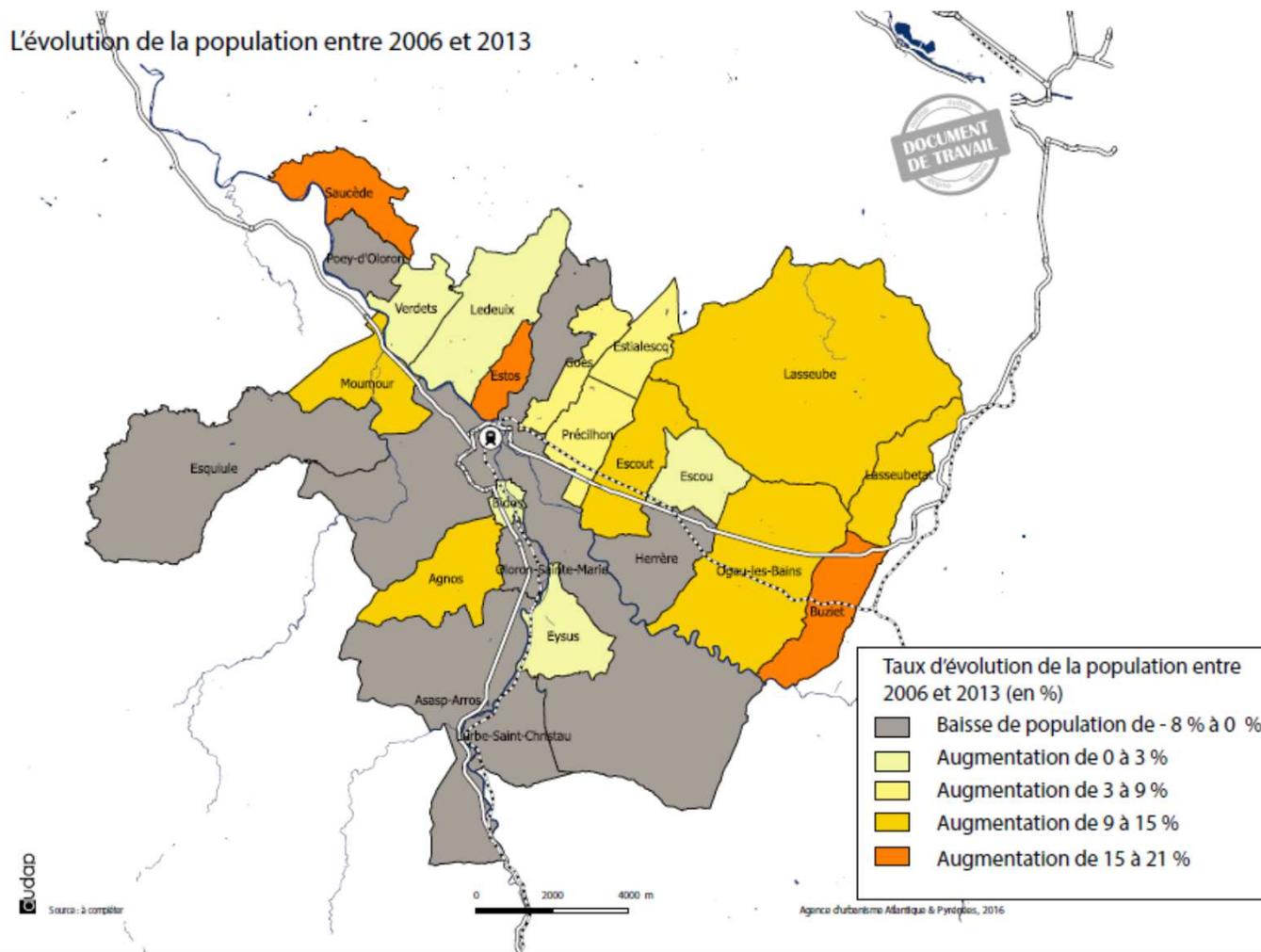
- Légère croissance de population (+500 hab; objectif + 3500)
- Augmentation du nombre de logements) + 1000 (objectifs + 3000)
- 1800 logements commencés entre 2004 et 2014
- + 300 emplois

Répartition par « polarités » SCOT – Accueil de population

	Pop municipale en 2006	Pop municipale en 2013	Valeur absolue (en habitants)	Prévisions d'accueil en 2006	Part de la croissance	Evolution à mi-parcours 2006-2013 (%)
Ville centre	12129	12007	-122	42,80%	- 20 %	-1,0
Agglomération Oloronaise	14755	14889	134	25,70%	21 %	0,9
Espace rural	3756	3926	170	14,20%	27 %	4,5
Bourgs ruraux d'équilibre	4254	4559	305	17,10%	48 %	7,1

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

L'évolution de la population entre 2006 et 2013



udap

Source : à compléter



2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

La ville centre

Oloron-Ste-Marie et Bidos

L'agglomération oloronaise

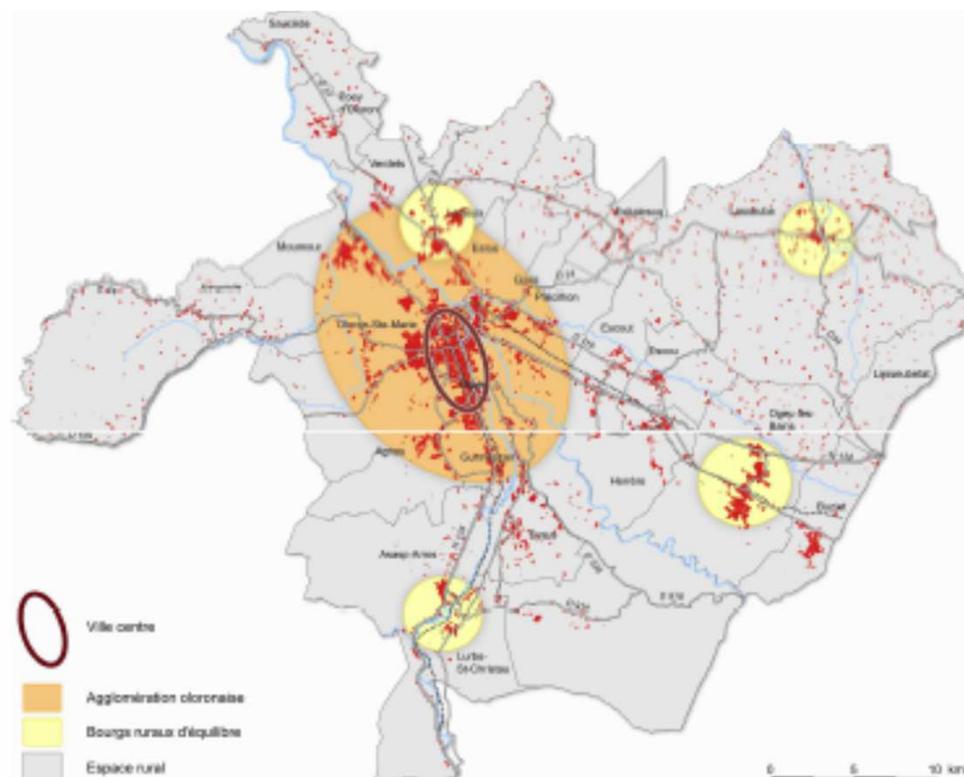
Oloron-Ste-Marie, Moumour, Estos, Goès, Précilhon, Gurmençon, Agnos

L'espace rural

Saucède, Verdets, Poey d'Oloron, Escou, Escout, Herrère, Buziet, Estialescq, Eysus, Esquiule, Lasseubetat

Les bourgs ruraux d'équilibre

Ledeux, Asasp-Arros, Ogeu-les-Bains, Lasseube



2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

	Nombre de logements vacants en 2008	Nombre de logements vacants en 2013	Evolution des logements vacants 2008-2013 (%)
Ville centre	802	1149	43,3
Agglomération Oloronaise	853	1204	41,1
Espace rural	118	161	36,4
Bourgs ruraux	123	162	31,7
TOTAL			

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

UN BILAN GLOBALEMENT POSITIF

Parmi les items que le texte nous demande de regarder finement, deux doivent être nuancés quant aux résultats de leur application

- les résultats de l'application du SCOT en matière de maîtrise de la consommation de l'espace
- les résultats de l'application du SCOT en matière d'environnement

On juge en revanche que les résultats de l'application des 2 autres points (maîtrise des déplacements et des implantations commerciales) sont satisfaisants

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

-LES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

La prescription B3-1 du DOG établissait un certain nombre de corrélations entre:

Croissance de la population prévisible – production de logements – enveloppes foncières nécessaires selon les contextes – application d'un coefficient de rétention foncière de 2,5 = enveloppe totale mobilisable

Au regard des dynamiques à l'oeuvre, le cadre posé en 2010 apparaît caduc
Car le rythme de progression démographique envisagé s'avère moins important,
Car il semble y avoir un décrochage entre croissance démographique et production de logements,
Car le coefficient de rétention foncière utilisé s'avère trop important par rapport aux vrais besoins et pratiques actuelles en la matière.

Seul le cadre posé sur les densités de référence, particulièrement développé par des exemples d'application (p.30 et de 32 à 34) apparaît aujourd'hui pertinent, et, s'il a été suivi -ce qui est difficilement vérifiable par des données objectives- aura effectivement pu maîtriser la consommation de l'espace.

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

-LES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

La prescription C-1 concernant la préservation de l'espace agricole définissait quant à elle les secteurs devant faire l'objet d'une protection, et par soustraction (ou regard inversé), les enveloppes urbanisables (cf les cartes suivantes)

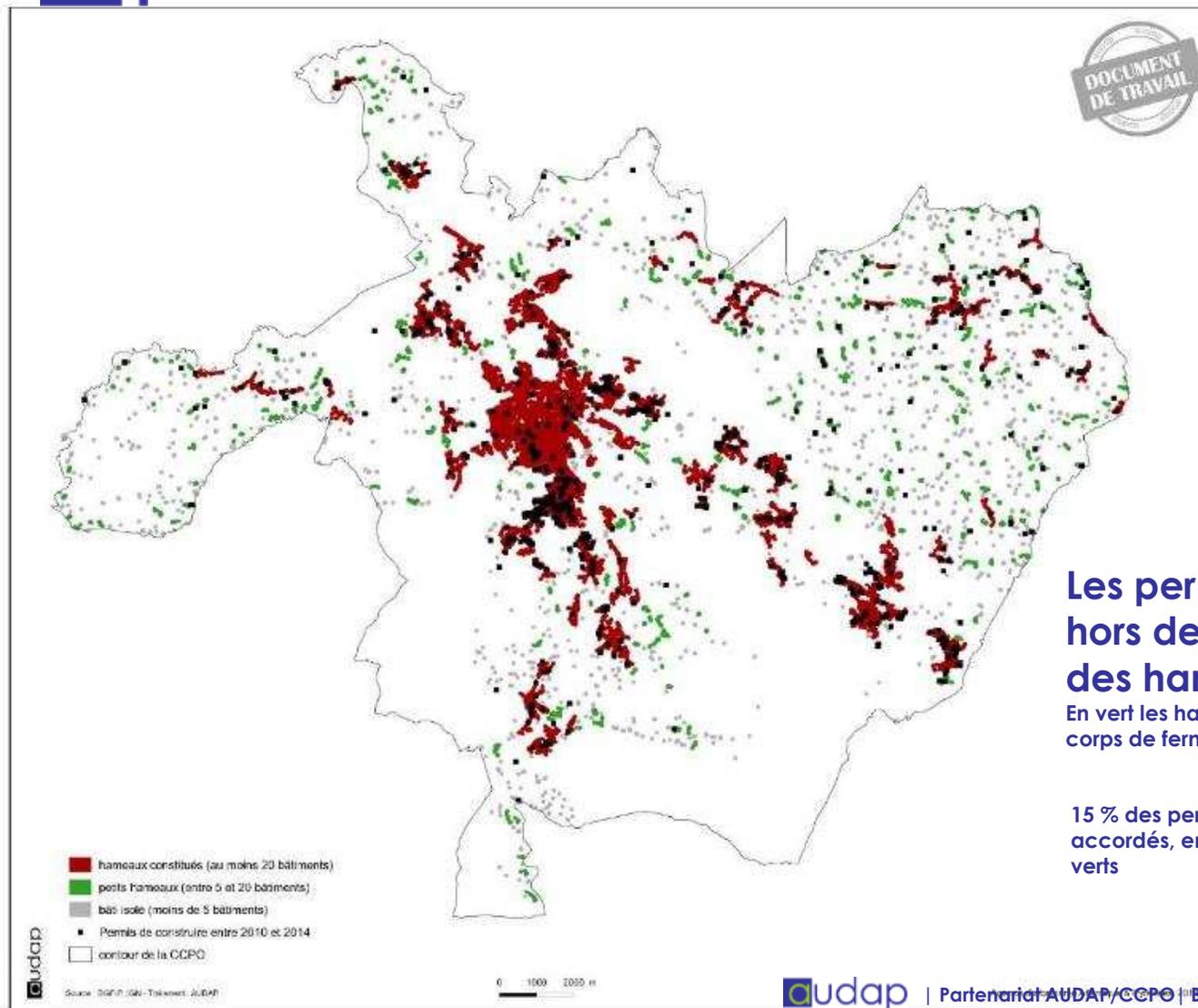
On peut globalement considérer, au regard de la localisation des permis de construire, que cette prescription a été respectée, même si environ 15 % des permis (100 permis entre 2011 et 2014), ont été accordés de manière isolée.

Les territoires particulièrement critiques sont ceux où la dissémination de l'habitat était déjà à une forme traditionnelle d'occupation de l'espace lié aux activités agricoles (Lasseube et Esquiule de façon plus marginale).

Sur ces territoires par conséquent, l'application de cette mesure a pu nécessiter un effort particulier, et l'intervalle des 6 ans entre l'approbation du SCOT et ce bilan s'avère peut-être encore trop juste pour vraiment apprécier les changements de mode d'occupation opérés



2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration



Les permis de construire hors des zones agglomérées et des hameaux

En vert les hameaux les plus petits (au plus 5 habitations ou corps de ferme séparées de moins de 100 m)

15 % des permis accordés, en situation isolée (points noirs loin des points verts)

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

-LES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Diverses prescriptions ont été définies au DOG pour préserver les espaces agricoles et naturels, le patrimoine et les paysages. Chapitre C du DOG – voir les cartes suivantes

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

Des prescriptions pour préserver le cadre naturel, agricole et paysager. Rappel

Zones d'enjeux agricoles:

changement de vocation justifié par un projet

Forêts et espaces agricoles:

Zonage A ou N

Espaces d'intérêt biologique

Legislation sur les ZNIEF, Natura 2000

Corridors biologiques:

Zones N, A ou EBC

Coupures d'urbanisation

Zones A ou N sur 300 m de part et d'autre des axes signalés

Zones d'étude pour l'insertion paysagère

Constructible à condition de garantir une qualité architecturale et une insertion paysage du nouveau tissu

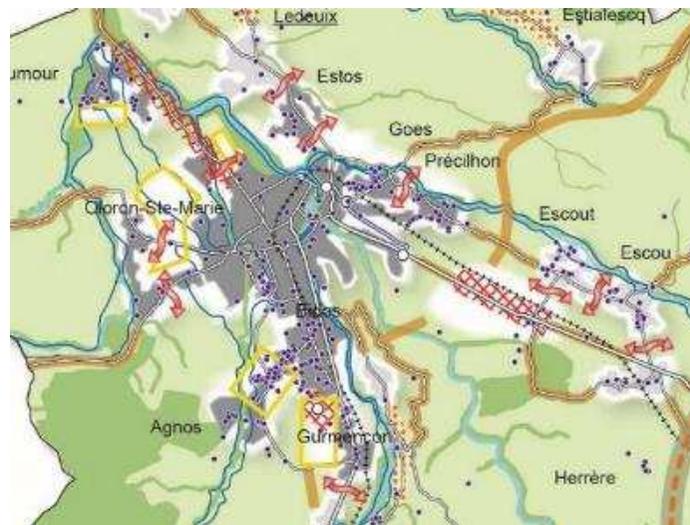
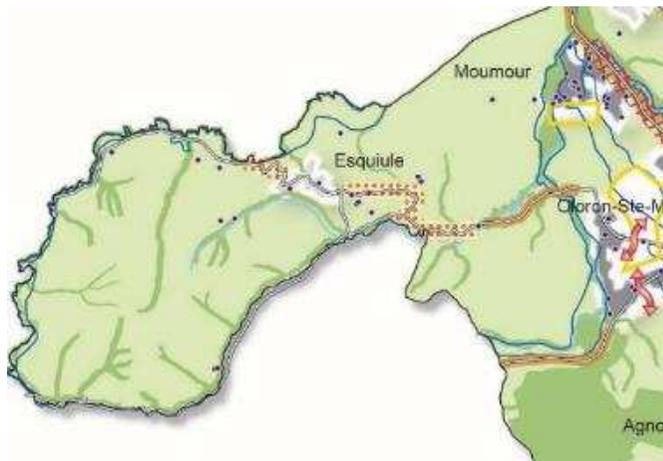
Zonages spécifiques aux documents d'urbanisme

«Secteurs spécifiques» dans les cartes communales

Axes d'intérêt paysagers

Strictement inconstructibles sur une profondeur de 100 m

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration Application sur les territoires

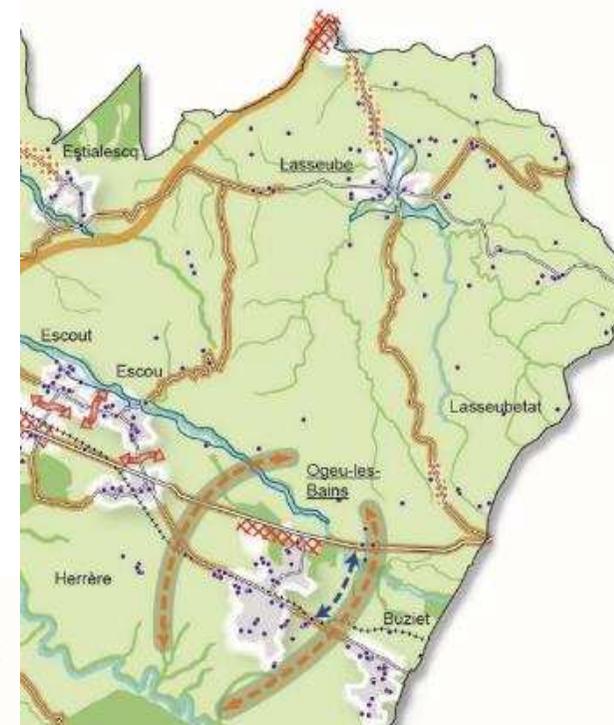
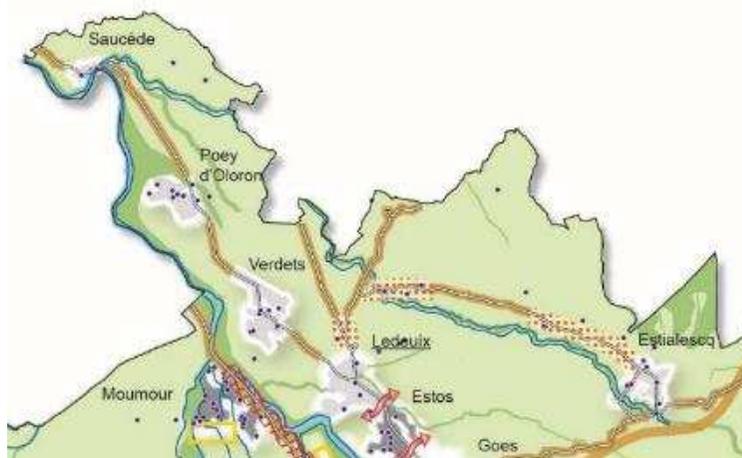


- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Réseau hydrographique principal Enveloppes urbaines Bourgs ruraux Bourgs ruraux d'équilibre Voie de contournement en projet Axe en projet : liaison routière d'intérêt local entre Pau et Oloron | <p>Espaces agricoles et naturels à protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> Forêt et espaces agricoles Zones d'anjeux agricoles Espaces d'intérêt biologique Corridors biologiques Zones d'épandage des crues | <p>Paysages à préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> Itinéraires d'intérêt paysager Coupures d'urbanisation à préserver Zone d'étude pour l'insertion paysagère (secteur urbain) Zone d'étude pour l'insertion paysagère (secteur rural) |
|---|---|---|



2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

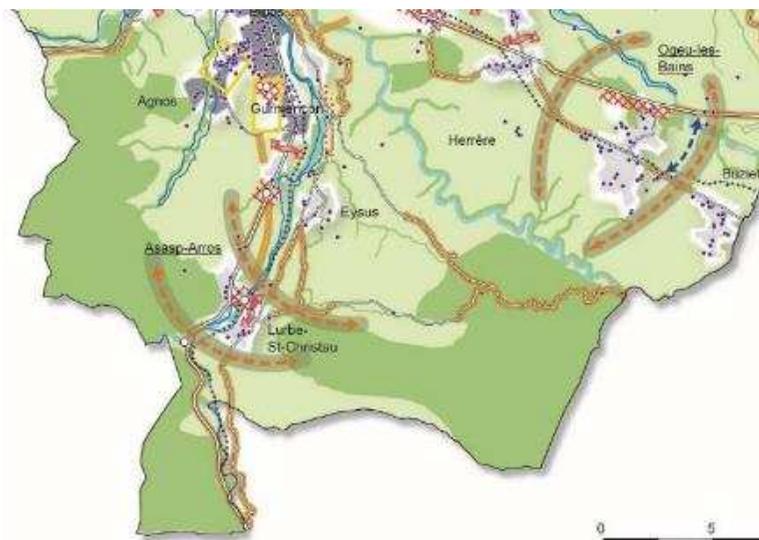
Application
sur les territoires





2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

Application
sur les territoires



2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

LES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

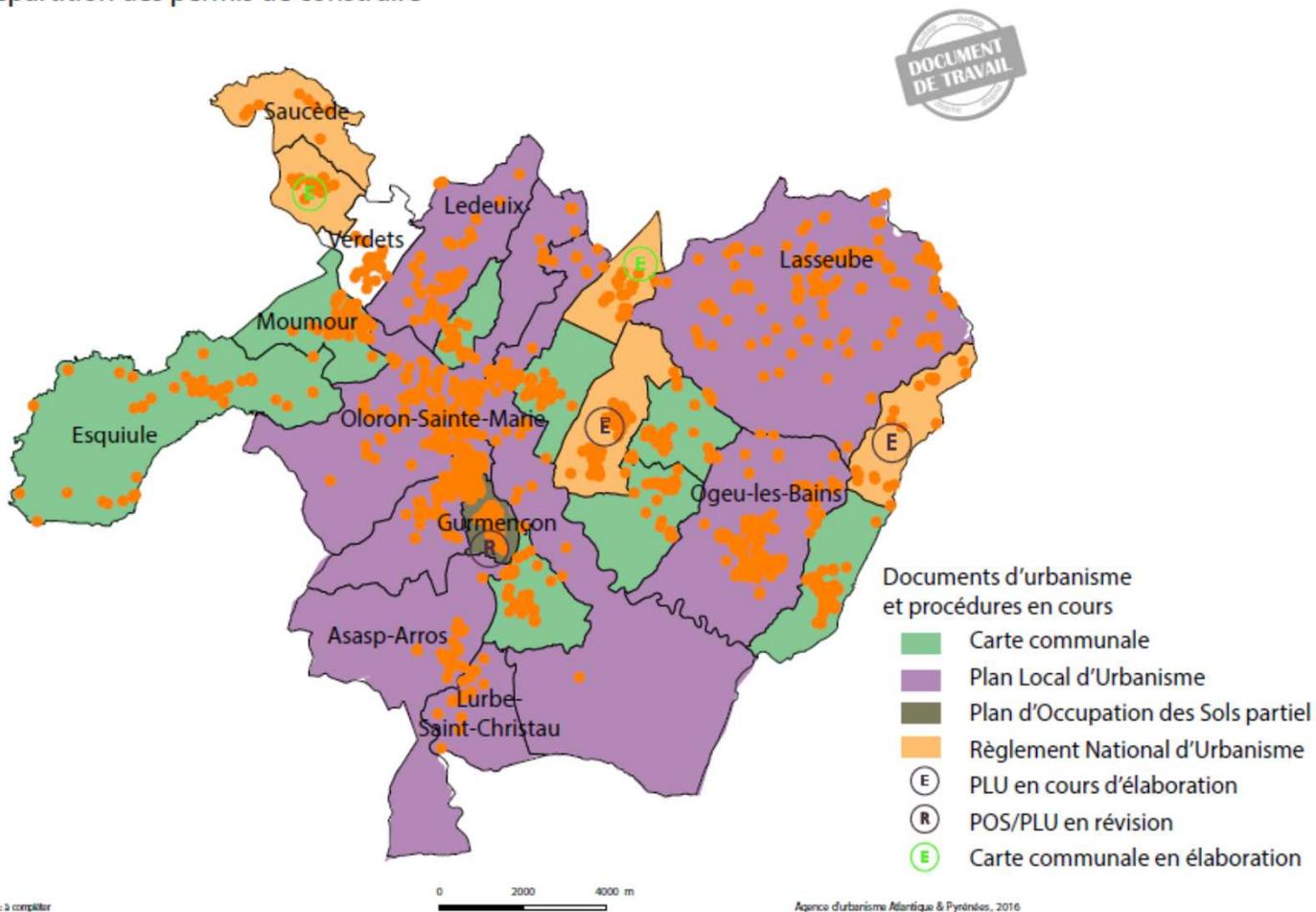
On peut globalement considérer par l'analyse cartographique, que les espaces à préserver, l'ont été.

Quelques difficultés d'application ça et là peuvent interroger les outils d'urbanisme mobilisés par les communes pour mettre en oeuvre ces prescriptions.

Notons, que certaines prescriptions gagneraient à être actualisées avec les nouvelles données dont les territoires disposent désormais (ex: corridors écologiques). Avoir à l'esprit que les ambitions environnementales sont désormais bien au delà de celles affichées dans le SCOT (cf Grenelle 2)

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration

La répartition des permis de construire



audap

Source : à compléter

2/ Un bilan de SCOT en cours d'élaboration



CC du Piémont Oloronais

Commune	Document	Phase	Prescription	Arrêt projet	Approbation	Dispo p. échet	Dispo p. graphiques
Agnos	PLU	Révision <i>Modification simplifiée 1</i>	26/02/2007	22/02/2010	20/06/2011 14/12/2015	● ●	● ●
Asasp-Arros	PLU	Elaboration <i>Modification simplifiée 1</i>	08/11/2007	12/04/2011	19/12/2011 20/01/2015	● ●	● ●
Bidos <small>CCPO</small>	PLU		23/06/2004		24/10/2007	● ●	● ●
Buziet <small>ARTELLA (ex SOGREAH)</small>	CC	Elaboration			22/08/2003	● ●	● ●
Escou <small>CCPO</small>	CC	Elaboration	24/11/2005	20/12/2010	11/04/2011	● ●	● ●
Escout	RNU PLU	Elaboration POS partiel 3VOM Gabam abrogé 25/11/2010	07/05/2005			● ●	● ●
Esquiule <small>BE LAPASSADE</small>	CC				03/03/2005	● ●	● ●
Estialescq	RNU CC	Elaboration	07/12/2005			● ●	● ●
Estos <small>BE LAPASSADE</small>	CC	Elaboration			11/06/2004	● ●	● ●
Eysus <small>WANEL-DULUC</small>	CC CC	Elaboration Révision <i>Refus du préfet le 17/11/2008</i>	19/10/2001 13/10/2006	07/05/2008	25/10/2003	● ●	● ●
Goès	PLU	Révision	10/02/2010	27/01/2012	15/11/2012	● ●	● ●
Gurmençon	POS PLU PLU	Mise à jour Révision <i>Annulee 12/02/2009</i> Révision			13/11/1997 23/03/1999	● ●	● ●
			04/09/2013				



CC du Piémont Oloronais

Commune	Document	Phase	Prescription	Arrêt projet	Approbation	Dispo p. échet	Dispo p. graphiques
Agnos	PLU	Révision <i>Modification simplifiée 1</i>	26/02/2007	22/02/2010	20/06/2011 14/12/2015	● ●	● ●
Asasp-Arros	PLU	Elaboration <i>Modification simplifiée 1</i>	08/11/2007	12/04/2011	19/12/2011 20/01/2015	● ●	● ●
Bidos <small>CCPO</small>	PLU		23/06/2004		24/10/2007	● ●	● ●
Buziet <small>ARTELLA (ex SOGREAH)</small>	CC	Elaboration			22/08/2003	● ●	● ●
Escou <small>CCPO</small>	CC	Elaboration	24/11/2005	20/12/2010	11/04/2011	● ●	● ●
Escout	RNU PLU	Elaboration POS partiel 3VOM Gabam abrogé 25/11/2010	07/05/2005			● ●	● ●
Esquiule <small>BE LAPASSADE</small>	CC				03/03/2005	● ●	● ●
Estialescq	RNU CC	Elaboration	07/12/2005			● ●	● ●
Estos <small>BE LAPASSADE</small>	CC	Elaboration			11/06/2004	● ●	● ●
Eysus <small>WANEL-DULUC</small>	CC CC	Elaboration Révision <i>Refus du préfet le 17/11/2008</i>	19/10/2001 13/10/2006	07/05/2008	25/10/2003	● ●	● ●
Goès	PLU	Révision	10/02/2010	27/01/2012	15/11/2012	● ●	● ●
Gurmençon	POS PLU PLU	Mise à jour Révision <i>Annulee 12/02/2009</i> Révision			13/11/1997 23/03/1999	● ●	● ●
			04/09/2013				

Merci de votre attention...

Suivi des indicateurs

Consommation foncière et occupation des sols

Une méthodologie qui s'appuie sur le **Mode d'Occupation des Sols** (GIP ATEGeRI du **Conseil Régional Aquitaine**)

Un travail de numérisation effectué avec :

- Un **détourage des parcelles ayant changé de nature** (du non artificialisé vers l'artificialisé) entre 2009 et 2012 grâce aux orthophotos de l'IGN ;
- Une **qualification de ces parcelles** (habitat, activités économiques, infrastructures, etc.)



Exemple d'artificialisation lié à de l'habitat entre 2009 et 2012 à Saucède
(Parcelles en bleu = 2009 / Parcelles en rouge = 2012)

Suivi des évolutions

Consommation foncière et occupation des sols

MOS 2009 du CRA est de mauvaise qualité :

- Périmètres délimités trop ou pas assez étendus,
- Qualifications de l'artificialisation fausses, ex : parcelle qualifiée en habitat au lieu d'être en exploitation agricole



Exemple de mauvais détournage de parcelle, le cas d'Aqua Béarn à Goès



Préfiguration

